



Déclaration liminaire des élu.es SNUipp-FSU

CAPD du 03 juillet 2018

Madame la Directrice académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Mouvement, promotions, temps partiels, disponibilité, listes d'aptitudes, départs en formation continue...autant d'opérations administratives qui rythment la vie professionnelle et familiale de nos collègues et qui sont aujourd'hui placées sous le contrôle attentif de leurs élu.es du personnel. Or, sous couvert d'un fonctionnement des instances jugé trop lourd, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une «déconcentration managériale » de la Fonction Publique. Ce projet envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les Comités Techniques. Cette disparition ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Le gouvernement a l'intention également de supprimer les compétences des représentant-es des personnels dans les Commissions Administratives Paritaires en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Cette volonté gouvernementale de contourner les élu.es des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentant.es, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.es des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire ou d'erreurs liées au manque de moyens de fonctionnement.

La FSU et le SNUipp refusent ces projets et invitent les personnels à signer massivement la pétition pour le respect et l'amélioration de leurs droits.

De même, dans une intersyndicale large, le SNUipp-FSU propose aux enseignantes et enseignants d'interpeller le ministre sur les injustices qui émaillent les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018.

La formation continue est un outil indispensable à l'exercice du métier et à la prise en compte de l'évolution des pratiques. Or, l'offre de formation n'a cessé de se dégrader au fil des ans, faisant les frais de la réforme de la formation initiale, des contraintes budgétaires et du manque de remplaçants. L'OCDE, tout comme la Cour des comptes, porte un regard sévère sur l'offre de formation continue qui *« n'est pas suffisamment centrée sur les besoins des enseignants »*.

Pour le SNUipp-FSU, il faut faire de la formation continue des enseignants une des grandes priorités de

l'Ecole. C'est la ligne adoptée par tous les pays qui ont réformé avec succès leur système éducatif.

Concernant les **INEAT-EXEAT**, le SNUipp-FSU dénonce l'absence de solutions quant au blocage des permutations informatisées. Une nouvelle fois, les possibilités de changement de département (permutations puis inéat - exeat) vont faire fi de la situation de personnels qui n'aspirent qu'à une chose légitime : exercer leur travail tout en demeurant auprès de leurs proches ou du lieu de vie de leur choix. Pour ce genre de situation, le ministère ne semble guère empressé de trouver des solutions. Nous vous demandons Madame la Directrice Académique de procéder à tous les échanges possibles, dans le respect des barèmes.

Merci de votre attention.